

L'an deux mille dix-huit, le 9 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART, Gladys CEAUX, Sandra PAILLOT, Christelle CHAMPEAUX, Monique GATOT, Pascal MISCHIERI, Fabrice HASSE, René NAUDET, Rafaël MAESTRO, Frédéric ROBERT, Patrice DELAHAIGUE
ABSENTS : Laurent INISAN, Emmanuelle MARTRECHARD, Anthony DUMERSAT, Hélène ROBINET

Secrétaire de séance : Sandra PAILLOT

Madame la secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Délibération n°21

OBJET : Vote du budget primitif 2018 - commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- **Adopte** le budget primitif de la commune qui s'équilibre
en recettes et en dépenses de fonctionnement à 621 372.24 €
en recettes et en dépenses d'investissement à 588 577.03 €

Délibération n°22

OBJET : Vote du budget primitif 2018 - Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Adopte** le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre
en recettes et en dépenses d'exploitation à 55 929.00 €
en recettes et en dépenses d'investissement à 63 243.13 €

Délibération n°23

OBJET : Vote du budget lotissement communal 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- **Adopte** le budget lotissement communal
en dépenses de fonctionnement à 116 986.64 €
en recettes de fonctionnement à 126 986.64 €
en dépenses d'investissement à 65 277.46 €
en recettes d'investissement à 107 204.90 €

Délibération n°24

Pascal Mischieri et Sandra Paillot proposent de baisser de 1 point (soit environ 6%) le taux de la taxe foncière. Les conseillers municipaux débattent et passent au vote : 4 sont pour (P.Mischieri, S.Paillot, F.Robert et R.Maestro), 1 s'abstient et 6 refusent. Les taux 2017 sont donc maintenus pour 2018.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de maintenir pour 2018 les taux 2017 à savoir :
Taxe d'habitation : 12.64 %
Taxe foncier bâti : 16.48 %
Taxe foncier non bâti : 86.14%

Contre : 4

Abstention : 1

Pour : 6

Délibération n°25

OBJET : Avenant aux travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 avril 2018, des travaux supplémentaires étant à prévoir. Ce changement a pour conséquence un dépassement du marché de plus de 5%. Il convient donc de prendre un avenant.

Le Maire après avoir donné lecture de l'analyse de la commission d'appel d'offre :

- COLAS SUD OUEST – 24110 SAINT-ASTIER pour un montant de 12 318.00€ H.T
- LESTANG – 24190 CHANTERAC pour un montant de 15 520.50€ H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve ce changement
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

Délibération n°26

OBJET : Avenant aux travaux lotissement « la tannerie ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 avril 2018, des travaux supplémentaires étant à prévoir. Ce changement a pour conséquence un dépassement du marché de plus de 5%. Il convient donc de prendre un avenant.

Le Maire après avoir donné lecture de l'analyse de la commission d'appel d'offres :

- Entreprise DUPUY & Fils 24410 Saint Aulaye pour un montant de 1320€ H.T
- SUEZ 33029 Bordeaux pour un montant de 1 008.55€ H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve ce changement
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

Délibération n°27

Objet : Demande aide exceptionnelle

Le Maire expose qu'une demande d'aide exceptionnelle a été demandé par le collègue Arthur RIMBAUD de Saint Astier pour des élèves qui financent un séjour de pleine nature en Lozère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Décide**, d'attribuer une subvention au collègue Arthur Rimbaud de 50.00€

Questions diverses :

Ordures ménagères :

Les sacs jaunes seront distribués les samedis 21 et 28 avril. A partir de cette année, la CCIVS a décidé de ne plus fournir les sacs noirs.